

**Établissement Public Territorial 12
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Conseil territorial du mardi 16 février 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12

Délibération n° 16.02.16 – 25

Représentation de l'établissement public territorial dans les divers organismes (associations, conseils de surveillance, conseils d'établissements) auxquels était représentée la communauté d'agglomération Seine-Amont

L'an deux mille seize, le 16 février à 19h20 les membres du conseil de l'établissement public territorial 12 se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son Président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 février 2016.

COMMUNES	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
ABLON-SUR-SEINE	E. GRILLON		
ARCUEIL	AM, GILGER-TRIGON	D. BREUILLER <i>par AM. GILGER-TRIGON</i>	
ATHIS-MONS	A. GUISEPPONE P. PETETIN C. RODIER P. SAC		
CACHAN	J. FOULON JY. LE BOUILLONNEC E. PESCHEUX	H. DE COMARMOND <i>par JY. LE BOUILLONNEC</i>	
CHEVILLY-LARUE	S. DAUMIN C. HERVY		
CHOISY LE ROI	C. DESPRES P. DIGUET D. GUILLAUME T. PANETTA	A. IDELOUALI <i>par P. CHIESA</i> I. RIFFAUD <i>par JM. BOURJAC</i>	
FRESNES	R. DOMPS	JJ. BRIDEY <i>par D. GIRARD</i> L. MOREIRA DA SILVA <i>par R. DOMPS</i>	D. HELBLING
GENTILLY	P. DAUDET	P. TORDJMAN <i>Par P. DAUDET</i>	
IVRY-SUR-SEINE	AP, APPOLAIRE P. BOUYSSOU (6) P. CHIESA E. LESENS M. TAGZOUT (2)	R. MARCHAND <i>par JC. KENNEDY</i> M. PIERON <i>par M. TAGZOUT (2)</i> B. WOJCIECHOWSKI <i>par C. VEYRUNES-LEGRAIN</i>	P. BOUYSSOU (5) M. TAGZOUT (1)
JUVISY-SUR-ORGE	R. REDA M. PERRIMOND		
LE KREMLIN-BICETRE	L. BOYAU	JL. LAURENT <i>par L. BOYAU</i> M. NICOLLE <i>par P. NOURY</i>	S. BENBELKACEM
L'HAY-LES-ROSES	C. DECROUY L. HUBERT F. SOURD (4)	V. JEANBRUN <i>par R. REDA</i> F. SOURD (3) <i>par L. HUBERT</i>	
MORANGIS	P. NOURY		
ORLY	T. ATLAN N. BESNIET C. JANODET		
PARAY-VIEILLE-POSTE	A. VEDERE		
RUNGIS	R. CHARRESSON		
SAVIGNY-SUR-ORGE	N. ACHTERGAELE S. BENETEAU D. GUETTO E. MEHLHORN	AM, GERARD <i>par E. MEHLHORN</i>	
THIAIS	D. BEUCHER R. DELL'AGNOLA V. LAURIN-MARCHEIX P. SEGURA		
VALENTON		F. BAUD <i>par M. LEPRETRE</i>	
VILLEJUIF	C. CASEL D. GIRARD A. GRIVOT P. VIDAL (7) E. YEBOUET	F. LE BOHELLEC <i>par E. YEBOUET</i> A. LIPIETZ <i>par J. PERREUX</i> F. PERILLAT-BOTTONNET <i>par J. FOULON</i>	P. VIDAL (8)

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

VILLENEUVE-LE-ROI	B. COLLET P. GAGNEPAIN S. HAMID		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	S. ALEXANDRE A. BOYER P. GAUDIN		S. ALTMAN N. DINNER
VIRY-CHATILLON	J. BERENGER A. MERRINA L. SAUERBACH	JM. VILAIN <i>par A. MERRINA</i>	
VITRY-SUR-SEINE	A. AFFLATET P. BELL-LLOCH JM. BOURJAC R. CHICOT JC. KENNEDY M. LEPRETRE I. LORAND S. MONTOIR J. PERREUX S. TAILLEBOIS C. VEYRUNES-LEGRAIN	H. TMIMI <i>par I. LORAND</i> F. LEFEBVRE <i>par P. BELL-LLOCH</i>	

- (1) jusqu'à la délibération n° 23
(2) à partir de la délibération n°24
(3) Jusqu'à la délibération n° 25
(4) à partir de la délibération n°26

- (5) jusqu'à la délibération n° 26
(6) à partir de la délibération n° 27
(7) jusqu'à la délibération n° 27
(8) à partir de la délibération n° 28

Secrétaire de Séance : Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire 12 : 92		
Présents	Représentés	Nombre de votants
64	21	85
65 ⁽¹⁾	22 ⁽¹⁾	87 ⁽¹⁾
66 ⁽²⁾	21 ⁽²⁾	87 ⁽¹⁾
67 ⁽³⁾	21 ⁽³⁾	88 ⁽³⁾
66 ⁽⁴⁾	21	87 ⁽⁴⁾

- (1) à partir de la délibération n° 24
(2) à partir de la délibération n° 26
(3) à partir de la délibération n° 27
(4) à partir de la délibération n° 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n° 16.01.26 – 5 du 26 janvier 2016 par laquelle le conseil de territoire approuve les conventions de gestion entre l'établissement public territorial et ses villes membres ;

Considérant que L'EPT, en lieu et place de ses communes membres, exerce de plein droit dès le 1er janvier 2016, outre les compétences déjà exercées par les anciens EPCL existants, les compétences définies par l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Oùï, l'exposé des motifs précisant qu'il est, à ce titre, nécessaire que l'établissement public territorial désigne ses représentants au sein des conseils d'administration des associations, conseils d'établissements et conseils de surveillance ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

le conseil territorial délibère et,

- Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein de la mission locale Choisy-Orly-Villeneuve-le-Roi par 87 voix :
 - Mme Isabelle RIFFAUD
 - Catherine DESPRES

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

2. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein du GIP Ivry Vitry par 87 voix :
 - M. Hocine TMIMI (Président du GIP)
 - M. Mourad TAGZOUT (Vice-président du GIP)
 - M. Romain MARCHAND
 - Mme Sarah TAILLEBOIS

3. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein du Cluster Eaux milieux Sol par 87 voix :
Titulaire : M. Patrice DIGUET
Suppléant : M. Pierre CHIESA

4. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein du Conseil d'administration de l'Atelier parisien d'urbanisme par 87 voix :
 - M. Romain MARCHAND

5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À Vitry-sur-Seine, le 23 février 2016
Le Président

Michel LEPRÉTRE

The signature block contains a blue circular official seal of the 'Communauté d'Agglomération VAL DE SEINE' on the left. To its right, the text 'À Vitry-sur-Seine, le 23 février 2016' and 'Le Président' is written. Below this, there is a handwritten signature in black ink, and the name 'Michel LEPRÉTRE' is printed in blue ink underneath the signature.

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en Préfecture le 24 février 2016
et ayant fait l'objet d'un affichage le 24 février 2016